

# Grippe aviaire

## QUEL AGENT RESPONSABLE ?

*Influenzavirus* de type A, appartenant à la famille des *Orthomyxoviridae* comme le virus de la grippe humaine. Le terme *influenza aviaire* est utilisé pour la maladie des oiseaux, et celui de *grippe aviaire* pour celle des humains. Ces virus sont classés faiblement ou hautement pathogène (FP ou HP) en fonction de leur virulence chez les volailles.

## QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

### → Épidémiologie

#### Distribution géographique

- Les migrations contribuent à favoriser la dispersion de ces virus. Une quarantaine d'épidémies animales (épi-zooties) à virus H5 et H7 HP ont été recensées dans le monde depuis 1959. Depuis fin 2014, plusieurs panzooties à virus H5 HP se sont propagées en Asie, Europe, Afrique et sur le continent américain.

#### Espèces pouvant être infectées par les virus de l'influenza aviaire

- De très nombreuses espèces d'oiseaux domestiques, sauvages (essentiellement aquatiques) et d'ornement.
- Parfois des mammifères aquatiques (phoques, baleine, etc.) et terrestres (porc, vison, félin, bovin, renard, etc.).

#### Mode de transmission

- Chez les oiseaux, les virus influenza aviaires sont excrétés dans les fèces et les sécrétions respiratoires.

La transmission peut se faire directement par voie respiratoire, oculaire ou digestive ou indirectement via un environnement contaminé (aliment, eau, matériels...).

- Chez les autres espèces animales, la transmission se fait par contact avec des oiseaux contaminés vivants ou morts. Même si cette situation n'a pas encore été décrite en Europe, l'excrétion est possible pour certaines souches virales dans le lait chez les ruminants contaminés.

### → Signes cliniques

- Formes liées aux virus FP : portage souvent asymptomatique, notamment chez les oiseaux sauvages, affections respiratoires et baisses de ponte.
- Formes liées aux virus HP (notamment H5N1) : symptômes beaucoup plus marqués, signes respiratoires, nerveux et/ou digestifs, mortalité brutale parfois massive en 48-72 heures en élevage ou dans la faune sauvage.

## QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

### → Épidémiologie

#### Fréquence des cas

- Transmission à l'Homme peu fréquente. En Asie et au Moyen-Orient, plusieurs centaines de cas humains avec un virus H5N1 ont été recensés depuis 2003. D'autres virus HP (H5N6) ou FP (H7N9 ou H9N2, pour les plus fréquents) ont également été responsables de plusieurs milliers de cas d'infections humaines répertoriés dans les mêmes régions. Les panzooties à virus H5 depuis 2021 ont été à l'origine de quelques cas humains, en Europe notamment.

#### Transmission de la grippe aviaire

- La transmission du virus de l'influenza aviaire à l'Homme (grippe aviaire) peut avoir lieu lors de contacts rapprochés avec des animaux infectés, à partir d'un environnement contaminé (objet, sol...), par les déjections ou les sécrétions respiratoires des animaux ou par le biais des gouttelettes de lait des ruminants infectés :
  - principalement par voie respiratoire (poussières contaminées...);
  - par projection ou voie manuportée sur les muqueuses notamment oculaires et nasales.

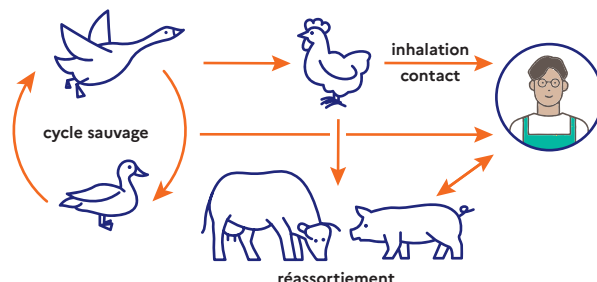
**Remarque :** Pas de transmission interhumaine documentée à ce jour mais l'existence d'une infection simultanée chez un animal ou un humain par un virus influenza humain, porcin ou aviaire pourrait favoriser l'émergence d'un nouveau virus (réassortiment) plus transmissible pour l'Homme, voire entre humains.

### Activités professionnelles à risque

- Travaux en contact étroit avec des oiseaux, volailles ou mammifères infectés ou situations d'aérosolisation importante d'un environnement souillé, notamment :
  - éleveurs (et leurs familles), techniciens et vétérinaires avicoles ;
  - équipes d'intervention pour vaccination, euthanasie, nettoyage, désinfection, ramassage des cadavres, équarisseurs ;
  - personnels des parcs zoologiques ou des animaleries hébergeant des oiseaux ;
  - professionnels et bénévoles en contact direct avec la faune sauvage.
- Lors de certains travaux en laboratoire manipulant le virus ou des cadavres d'animaux infectés.

### → Signes cliniques

- Parfois asymptomatique, ou simple conjonctivite.
- Syndrome grippal classique plus ou moins sévère.
- Peut parfois, selon le virus ou la personne, se compliquer d'une pneumonie sévère, voire plus rarement de troubles neurologiques (mortalité élevée).



## PRÉVENTION

### → Prévention collective

#### Actions au niveau du réservoir

- Contrôler les importations d'oiseaux vivants et de produits dérivés (œufs à couvrir, plumes, fientes...).
- Surveiller quotidiennement les animaux (repérer les signes de maladie et contacter les services vétérinaires le cas échéant).
- Dépister suivant la réglementation en vigueur.
- Isoler et séquestrer l'élevage, abattre les animaux en cas d'infection.
- Vacciner selon la réglementation en vigueur.
- Lutter contre les nuisibles et éviter le contact avec les oiseaux sauvages (mise à l'abri, points d'abreuvement et d'alimentation de préférence à l'intérieur du bâtiment ou des abris).
- Définir des unités de production avec un fonctionnement en bande unique et dans le respect des règles de biosécurité qui sont évolutives selon le niveau de risque.

#### Actions sur la transmission

- Séparer les zones non contaminées des zones contaminées (Sas sanitaires, aires de lavage des véhicules entrants...).
- Optimiser la ventilation et le captage des poussières.
- Gérer les flux en respectant le principe de la marche en avant.
- Limiter les accès aux professionnels indispensables.
- Limiter la production de poussières ou aérosols (éviter l'agitation des volailles, l'utilisation de jets d'eau à très haute pression...).
- Stocker les aliments dans des silos.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres d'oiseaux et la faune sauvage.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les locaux et matériels utilisés sans jamais utiliser les eaux de surface.
- Stocker et assainir les fumiers et lisiers selon la réglementation en vigueur (interdiction d'épandage en surface).
- Stocker les déchets et cadavres d'animaux dans des conteneurs adaptés, de préférence au froid.

#### Autres mesures

- Mettre à disposition des armoires-vestiaires distinctes (vêtements de ville/vêtements de travail), des moyens d'hygiène appropriés (eau potable, savon et moyen d'essuyage à usage unique), et une trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).
- En laboratoire, respecter les bonnes pratiques conformément à la réglementation en vigueur.

### → Prévention individuelle

#### Équipements de protection individuelle (EPI) si l'infection est suspectée

- Gants de protection étanches et résistants.
- Vêtement de protection à usage unique avec capuche intégrée (type 5B ou 6B), ou à défaut combiné avec une charlotte à usage unique.
- Bottes étanches (ou à défaut surbottes à usage unique).
- Lunettes de protection.
- Appareil de protection respiratoire (FFP2 minimum, appareil à ventilation assistée pour les activités les plus exposantes telles que le ramassage, le nettoyage...).
- Les bottes et EPI réutilisables sont nettoyés et désinfectés. Ceux à usage unique sont retirés dès la sortie du bâtiment, disposés dans un sac et évacués selon les directives des services vétérinaires.

#### Consignes d'hygiène

- Ne pas boire, manger, fumer, vapoter sur les lieux de travail.
- Ne pas manger avec les vêtements de travail.
- Se laver systématiquement les mains (eau potable et savon) : après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales, avant les repas, les pauses, à la fin de la journée de travail, après retrait des EPI.
- Éviter tout contact des yeux, du nez ou de la bouche avec des mains ou des gants souillés.
- Désinfecter et protéger les plaies par des pansements étanches.
- Rincer immédiatement à l'eau potable en cas de projection dans les yeux.

- Nettoyer régulièrement les vêtements de travail, gants, bottes.
- Changer de vêtements en fin de journée de travail, avant de pénétrer dans le véhicule le cas échéant.
- Nécessité de consulter rapidement un médecin (en signalant son activité à risque) en cas d'apparition de symptômes grippaux après un contact étroit avec des animaux infectés dans les 10 jours précédents, ou leur environnement souillé.

#### Formation et information

- Formation relative à l'élaboration et à la gestion du plan de biosécurité en établissement et aux bonnes pratiques d'hygiène.
- Information des équipes de ramassage, de dépeuplement, d'équarrissage et de désinfection des risques liés à la grippe aviaire et sur les consignes d'hygiène et le port d'EPI à respecter.
- Information dès l'embauche et renouvelée régulièrement sur les risques liés à la grippe aviaire, les mesures d'hygiène et de prévention collective et individuelle.

#### → Suivi de l'état de santé

- La vaccination contre la grippe humaine saisonnière ne protège pas contre la grippe aviaire. Elle est néanmoins recommandée chez les professionnels susceptibles d'être exposés aux virus influenza porcins et aviaires afin de limiter le risque de réassortiment entre les virus.

## QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- **Santé animale:** l'influenza aviaire HP chez les oiseaux est catégorisée ADE dans le cadre de la loi de santé animale (obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification, éradication immédiate dès détection, Règlement 2016/429).
- **Santé humaine:** la grippe aviaire n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.
- **Maladie professionnelle indemnisable:** la grippe aviaire ne fait pas l'objet d'un tableau de maladie professionnelle à ce jour.
- **Classement de l'agent pathogène:** les virus de l'influenza aviaire sont classés dans le groupe 3 (article R. 4421-3 du code du travail, arrêté du 16 novembre 2021 fixant la liste des agents biologiques pathogènes).